



Donation grand parent à petite fille

Par **balopez**, le **27/02/2012** à **23:32**

Bonjour,
Mon grand père est decédé depuis 1981, lors du partage pour la succession, ils ont oublié un terrain de 1550 m² qui est aujourd'hui constructible.
Ce terrain je souhaiterai l'acquérir.
Aujourd'hui il y a ma grand mère de 95 ans (donation entre epoux existant) et 4 enfants (mes oncles et tantes).
Ma grand mère elle veut me donner sa part. Est-il possible?
1) Il vaut mieux quelle opte par 1/4 en pleine propriété, puis quelle me donne 1/4 de cette somme ou...
2) Ou il vaut mieux quelle sonne l'usufruit à ses enfants?
J'espère que je vous ai donnée assez d'elements pour m'éguiller dans ma démarcher. Merci de vos réponses.

Par **toto**, le **28/02/2012** à **08:20**

Je doute qu'après plus de trente ans, votre gd mère n'ait pas déjà opté. rnrnsi elle a opté , son choix s'applique également au terrain , rnrnsinon ? il vous faut vérifier que les articles du code civil s'appliquent bien dans votre cas..; et sortir tous les textes de lois qui traitent du sujet depuis 1981 et vérifier les modalités d'application (mon notaire dit qu'il applique la loi à la date du décès) rnrnrnex bidon : loi de 2001 : les articles 1, 2, 3 s'applique aux successions ouvertes qui ne sont pas en instance judiciairernrnil faut lire la loi, trouver les dispositions du code civil changé par l'article 1 de la loi , etc....rnrnbon courage, ou plutôt faites confiance au notaire.